

(N^o 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1847.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de 27,344 fr. 60 c.

(Voir les Nos 14 et 41 de la Chambre des Représentants, et le N^o 9 du Sénat.)

MESSIEURS,

Le Projet de Loi, qui vous est soumis, a pour objet le payement de diverses créances qui se rapportent à des exercices clos. Votre Commission, après avoir attentivement examiné toutes les pièces justificatives des dites créances et s'être assurée de leur légitimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du crédit de 27,344 fr. 60 c., tel qu'il a été réduit par la Chambre des Représentants.

Le Chevalier WYNS.

PIRMEZ.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.

Le Comte D'ARSCHOT, Rapporteur.